

Danemark: la gauche championne des restrictions à l'immigration

ANALYSE

En 1952, le Danemark avait été le premier pays au monde à ratifier la convention de Genève sur les réfugiés. Soixante et onze ans plus tard, le royaume scandinave de 5,9 millions d'habitants est érigé en exemple par des partis conservateurs d'Europe, comme Les Républicains en France, qui souhaitent s'inspirer de sa politique migratoire très restrictive, mise en œuvre par la droite pendant près de vingt ans et poursuivie par les sociaux-démocrates à partir de 2019.

Ces derniers se sont pourtant opposés longtemps aux coups de boutoir portés à la politique d'accueil du pays. Mais, après un nouvel échec électoral en 2015, la formation dirigée par Mette Frederiksen a changé de stratégie. Objectif: regagner la confiance de ses électeurs traditionnels, qui votaient majoritairement pour le Parti populaire danois, une formation nationaliste anti-immigration, servant de force d'appoint à la droite depuis 2001.

Pour justifier cette réorientation controversée à gauche, le parti à la rose a argué qu'en soutenant une politique d'accueil généreuse il avait trahi les classes populaires, qui ont dû subir le poids de l'immigration et des échecs de l'intégration, et mis en danger l'Etat-providence. Pour la première fois depuis des années, la campagne électorale de 2019 n'a pas été centrée sur l'immigration. La gauche l'a emporté, tandis que le Parti populaire danois, affaibli par des scandales,

s'est effondré à 8,7 % des voix (21 % en 2015). Aux législatives de 2022, trois partis nationalistes ont tout de même mobilisé plus de 14 % des voix. Bien qu'ils siègent dans l'opposition, leur discours anti-immigration est majoritaire au Parlement.

En 2019, les députés ont acté un « changement de paradigme » dans la politique danoise de l'asile, aboutissement de vingt ans d'efforts pour dissuader les candidats à l'exil de choisir le Danemark. Selon ce « *paradigmeskift* », les réfugiés n'ont plus vocation à s'intégrer, mais à repartir dès que possible dans leur pays d'origine. Les effets de cette politique apparaissent mitigés: en 2022, 94 000 titres de séjour ont été délivrés (sans compter ceux pour près de 33 000 Ukrainiens), contre 38 000 en 2001. Mais le nombre de statuts de réfugié accordés a chuté de 6 200 en 2001 à 1 400 en 2022, après un pic à 20 000 en 2015 et plusieurs fluctuations.

Depuis 2015, il faut avoir vécu neuf ans dans le pays et y avoir travaillé au moins deux ans et demi pour toucher les minima sociaux. Les réfugiés (ils sont un peu plus de 60 000) ont droit à une allocation mensuelle de 6 228 couronnes (835 euros) pour un adulte seul (le double avec un enfant), à condition qu'ils apprennent le danois et suivent une formation ou cherchent un emploi. La police est en droit de saisir leur argent ou objets de valeur, à leur entrée sur le territoire, pour financer leur séjour (ce qui arrive rarement).

L'asile n'est accordé que de façon temporaire, pour un ou deux ans renouvelables.

Outre le statut de réfugié et la protection subsidiaire, Copenhague a créé, en 2015, une catégorie réservée aux personnes fuyant des violences généralisées. Elles peuvent obtenir l'asile mais n'ont droit au regroupement familial qu'au bout de trois ans, et leur titre de séjour peut être révoqué à tout moment, comme c'est le cas pour plusieurs centaines de Syriens depuis 2019.

La « politique du symbole »

Si le Danemark a pu mettre en place ce dispositif, et adopter, en 2021, une loi qui lui permet théoriquement d'externaliser l'asile dans un pays tiers (le Rwanda, envisagé, a été abandonné) sans être sanctionné par Bruxelles, c'est parce que le royaume a négocié une dérogation aux traités européens en 1992. « C'est aussi ce qui rend le modèle danois difficile à dupliquer, car il repose sur la stratégie de chacun pour soi, qui consiste à dissuader les demandeurs d'asile de venir, en affichant des conditions toujours moins bonnes que ses voisins », explique le professeur Thomas Gammeltoft-Hansen, spécialiste du droit de l'immigration à l'université de Copenhague. Peu importe l'efficacité des mesures, la « politique du symbole » est privilégiée.

Selon Copenhague, le taux de retour volontaire des déboutés – invérifiable – atteint 94 %. Créée en 2020, l'Agence du retour propose des incitations financières et place les réfractaires en rétention sans limitation de durée. Certains préfèrent demander l'asile dans d'autres pays européens. Les députés

ont aussi durci les conditions d'accès au regroupement familial et à la nationalité danoise. Demander la naturalisation suppose neuf années de séjour (cinq en France). L'obtenir ne prend pas moins de dix-neuf ans, en moyenne, depuis l'arrivée sur le territoire.

Au nom de la lutte contre la ségrégation, un plan « anti-ghetto » a été adopté en 2018. Il vise à réduire le nombre de logements à loyer modéré dans des quartiers où les immigrés de première et seconde générations (15,4 % des résidents du pays en 2023, contre 13,7 % en 2019) composent plus de la moitié de la population. Dans ces quartiers, les enfants ont l'obligation d'aller à la crèche à partir de un an, et les peines infligées pour les crimes et délits en lien avec la drogue ou les armes à feu y sont deux fois plus sévères qu'ailleurs.

Minoritaires, les opposants dénoncent une discrimination ethnique et s'inquiètent des signaux envoyés aux jeunes, renvoyés en permanence à l'origine de leurs parents. Les entreprises, elles, réclament une baisse du salaire minimum annuel exigé pour recruter un employé à l'étranger, actuellement de 465 000 couronnes (62 400 euros), alors que le pays souffre d'un manque de main-d'œuvre et n'a délivré que 24 000 permis de travail en 2022. Mais le gouvernement, composé de sociaux-démocrates, de membres du parti libéral (droite) et de centristes du parti des Modérés, hésite, de crainte de se voir reprocher un manque de fermeté. ■

ANNE-FRANÇOISE HIVERT (MALMÖ, SUÈDE, CORRESPONDANTE RÉGIONALE)

IL FAUT AVOIR VÉCU NEUF ANS DANS LE PAYS ET Y AVOIR TRAVAILLÉ AU MOINS DEUX ANS ET DEMI POUR TOUCHER LES MINIMA SOCIAUX